

I. Expansion rapide de la fabrication, du commerce et de la consommation de drogues synthétiques : scénarios et mesures envisageables

A. Introduction

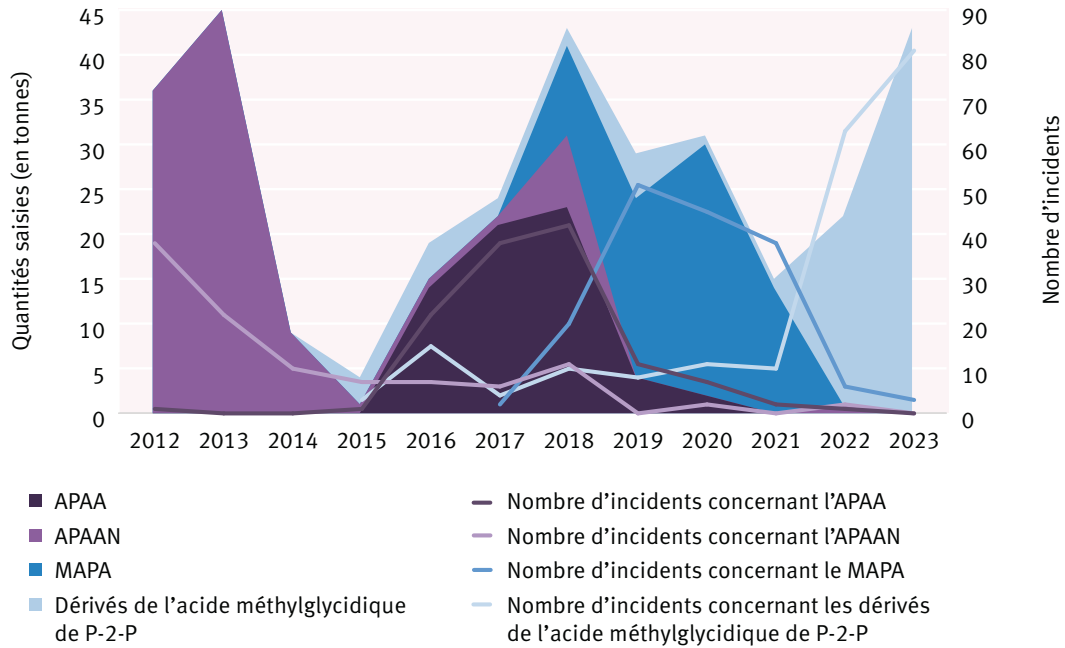
1. L'émergence de l'industrie illicite des drogues synthétiques et sa rapide évolution depuis les années 1970 posent des problèmes complexes en matière de contrôle international des drogues, d'état de droit et de santé publique. Les drogues synthétiques peuvent être beaucoup plus puissantes, plus simples à produire et plus faciles à dissimuler que les drogues d'origine végétale. Et surtout, l'usage licite de nombreuses substances synthétiques en médecine ainsi que le double usage de précurseurs chimiques aisément détournés permettent aux acteurs criminels de contourner les contrôles réglementaires en place.
2. La demande de drogues synthétiques a explosé, de même que la dépendance aux opioïdes soumis à prescription et l'apparition sur les marchés illicites de médicaments falsifiés. Le mésusage de substances synthétiques et la dépendance à ce type de substances ont vite constitué un phénomène meurtrier occasionnant des centaines de milliers de décès par surdose chaque année tandis que les acteurs criminels produisaient des drogues de synthèse plus puissantes et y incorporent de nouvelles substances inconnues, difficiles à analyser et à identifier au quotidien.
3. Face à la prolifération accélérée des drogues synthétiques, les organismes internationaux et les autorités de réglementation ont cherché à s'attaquer à la fois à l'offre et à la demande. L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a joué un rôle capital en favorisant une approche prospective axée sur l'action face à l'apparition de nouvelles substances synthétiques, ainsi que des initiatives dynamiques fondées sur l'échange d'informations et la coordination volontaires à l'échelle multilatérale. Cela étant, il reste encore à faire non seulement pour combattre efficacement les conséquences néfastes de la fabrication, du commerce et de la consommation de drogues synthétiques, mais aussi pour agir en amont.
4. Afin d'aider les États Membres à relever ce défi, l'OICS propose au présent chapitre une analyse approfondie de la situation, où il cerne les principales tendances et constantes qui caractérisent l'industrie illicite des drogues synthétiques, dont les grands changements intervenus dans les domaines de la fabrication, du trafic, du commerce, de la distribution et de la consommation. Compte tenu de ces tendances, il envisage quelques scénarios prospectifs dans lesquels précurseurs et drogues synthétiques se répandent sur les marchés internationaux, et il examine l'infrastructure dont on dispose au niveau mondial pour affronter ces problèmes qui se font jour. Il pointe aussi les lacunes que les trafiquants cherchent à exploiter dans les domaines de la réglementation, de la répression et des activités de réduction de l'offre et de la demande. Il termine par une série de recommandations quant aux mesures à prendre face aux marchés des drogues synthétiques en constante évolution et à leurs incidences.
5. Eu égard à la mission qui lui est confiée à l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, l'OICS appelle depuis plusieurs années l'attention sur les difficultés auxquelles se heurte le contrôle international des drogues du fait de la prolifération de substances qui n'y sont pas soumises, en particulier de précurseurs sur mesure. Des solutions ont été proposées dans diverses résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants, tout dernièrement dans la résolution 65/3 que la Commission a adoptée en 2022.

B. Évolution de la fabrication, du trafic et de l'usage de drogues synthétiques, et menace qui en découle en matière de santé et de bien-être

6. L'un des principaux enjeux de macroniveau associés au contrôle international des drogues est la prolifération de nouvelles substances psychoactives, notamment d'opioïdes synthétiques à usage non médical. L'apparition de produits chimiques sur mesure et de préprécurseurs destinés à la fabrication de nouvelles substances psychoactives non soumises à contrôle suscitent des préoccupations croissantes dans de nombreux pays.
7. La fabrication et le trafic de drogues synthétiques sont plus intéressants que la culture et le trafic de drogues d'origine végétale pour les acteurs criminels, auxquels ils permettent davantage de renouveler sans cesse leurs pratiques, souvent à un rythme que les services de réglementation et ceux de détection et de répression ne parviennent pas à suivre. Les figures I et II illustrent la manière dont les producteurs peuvent faire alterner différents

précurseurs (*alpha*-phénylacétoacétonitrile (APAAN), méthyl *alpha*-phénylacétoacétate (MAPA), *alpha*-phénylacétoacétamide (APAA) et phényl-1 propanone-2 (P-2-P), par exemple) ou passer d'une drogue synthétique (produit fini), comme le tramadol, à une autre, comme le tapentadol, en quelques mois.

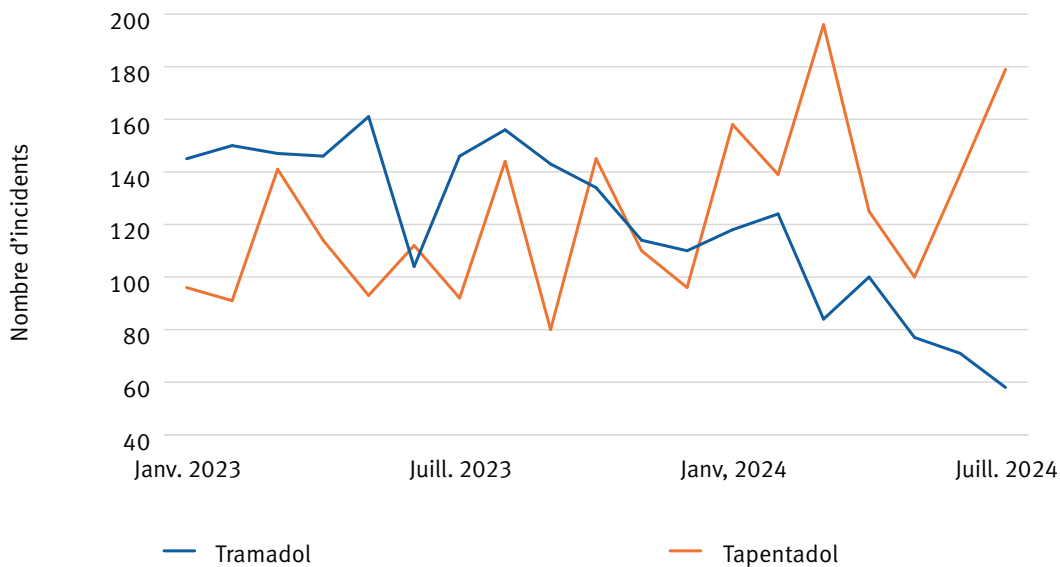
Figure I. Incidents concernant l'APAAN, l'APAA, le MAPA et les dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P signalés au moyen du Système PICS, 2012-2023



Source : E/INCB/2023/4.

^aLes données pour 2023 ne couvrent que les dix premiers mois de l'année.

Figure II. Saisies de tramadol et de tapentadol, janvier 2023-juillet 2024



Source : GRIDS Strategic Intelligence, chronologie des notifications IONICS concernant le tramadol (à gauche) et le tapentadol (à droite) saisis entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 juillet 2024.

8. Les marchés illicites de la drogue évoluent, et les substances synthétiques constituent désormais un grave problème en matière de contrôle et de réglementation, de prévention, de traitement, de détection et de répression, et de sécurité humaine. Conçues pour imiter les effets des drogues d'origine végétale mais produisant une action beaucoup plus forte, en termes tant de puissance que de durée, les nouvelles substances psychoactives, dont la gamme ne cesse de s'élargir, offrent au monde criminel des moyens illimités de transformer radicalement les marchés de la drogue. Le système d'alerte rapide de l'Union européenne concernant les nouvelles substances psychoactives, administré par l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (l'ancien Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), a recensé plus de 500 nouvelles substances psychoactives de synthèse, dont certaines étaient vendues comme des substituts de drogues d'origine végétale produites illicitement¹. Rien qu'en 2023, 34 pays et territoires ont signalé l'apparition de 44 nouvelles substances psychoactives, dont les cannabinoïdes de synthèse constituaient le groupe le plus nombreux, au moyen du système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)². Entre 1998 et 2017, les saisies de drogues synthétiques ont commencé à dépasser celles de drogues d'origine végétale, l'augmentation la plus importante ayant concerné les nouvelles substances psychoactives^{3,4}. L'offre de substances synthétiques n'excède pas encore la demande de drogues illicites d'origine végétale au niveau mondial, mais les drogues de synthèse présentent, sur les plans structurel, environnemental et géopolitique, des avantages qui influent sur les marchés de la drogue et grâce auxquels elles pourraient peu à peu évincer des drogues classiques issues de plantes.

9. Du point de vue commercial, les drogues synthétiques possèdent des atouts caractéristiques et incontestés : facilité de fabrication, peu de connaissances techniques et scientifiques étant requises ; besoins limités en main-d'œuvre et en superficie de terrain ; souplesse avec laquelle il est possible d'augmenter ou de réduire l'activité de production ; et rapport très intéressant entre la puissance de la substance et son poids. Ensemble, ces qualités permettent aux acteurs criminels d'échapper plus facilement à la répression et, partant, d'engranger des profits supérieurs. Les récentes évolutions des procédés de fabrication de nouvelles substances psychoactives, qui demandent plus de connaissances spécialisées et plus de ressources – en conséquence de quoi les trafiquants risquent davantage – ne changent rien à l'affaire.

10. S'agissant des drogues d'origine végétale, la culture, la récolte, le séchage, le broyage et le battage sont des opérations qui nécessitent d'importantes superficies de terrain et ressources humaines et qui sont à la merci des conditions météorologiques, de la détection par satellite et des campagnes d'éradication forcée. Dans le même temps, la littérature scientifique en ligne et le matériel (presses à comprimés, par exemple) étant plus largement accessibles, il devient plus facile de fabriquer des drogues synthétiques de manière rentable. En outre, comme le système de production ne repose pas sur des cultures, les trafiquants peuvent ajuster la taille et l'envergure de leurs activités de fabrication en fonction des besoins. Ils peuvent mettre sur pied soit des petites installations de fortune que les services de détection et de répression auront du mal à repérer, soit des structures de type industriel visant une fabrication à grande échelle. Grâce aux précurseurs synthétiques et aux drogues sur mesure, ils peuvent accroître massivement la puissance des produits et les profits qu'ils génèrent tout en fonctionnant à une échelle réduite, ce qui limite leur exposition à la répression.

11. Cependant, s'agissant de santé publique et de sécurité humaine, c'est non seulement la prédominance des substances synthétiques mais aussi leur rapide apparition sur les marchés illicites internationaux qui devraient inquiéter. Le fait que les trafiquants puissent détourner des produits chimiques des marchés licites ou créer des produits de remplacement dangereux, et dissimuler plus efficacement les activités de fabrication et de trafic, pose un problème pressant face auquel les autorités de réglementation, les services de détection et de répression et le secteur de la santé publique sont pour l'essentiel démunis. Les organisations internationales, les gouvernements et les associations à but non lucratif ont progressivement mis en place un écosystème complexe de contrôles réglementaires, de forums de discussion et de stratégies de réduction de l'offre et de la demande. Cela ne suffit toutefois pas pour s'attaquer à cette industrie sophistiquée, qui se rétablit rapidement, et à ses conséquences.

¹ Europol, Crime areas, Drug Trafficking, « Synthetic drugs ». Disponible à l'adresse suivante : www.europol.europa.eu.

² ONUDDC, portails du Laboratoire et activités scientifiques, « EWA: Number of NPS reported for the first time at lowest level since 2010 », octobre 2024.

³ « Le phénomène des drogues de synthèse », *Rapport mondial sur les drogues 2023*, fascicule 2, *Problèmes actuels concernant les drogues* (publication des Nations Unies, 2023), p. 21.

⁴ ONUDDC, « An expanding synthetic drugs market: implications for precursor control », *Global Smart Update*, vol. 23 (mars 2020), p. 3.

12. À mesure que la fabrication illicite de drogues synthétiques continue de s'étendre, d'évoluer et de défier les systèmes internationaux et nationaux de contrôle, ces substances pourraient passer sur le devant de la scène et poser des problèmes inédits aux services de détection et de répression, de santé publique et de réglementation. Les pouvoirs publics doivent s'attendre à ce que les trafiquants repèrent les lacunes des contrôles nationaux et internationaux visant les précurseurs et se tournent vers divers nouveaux analogues chimiques et intrants sur mesure difficiles à analyser, qui compliquent la surveillance en matière de santé publique, la détection, la répression et la réglementation.

C. Vue générale des menaces communes

1. Fabrication

Tendances caractérisant le processus de fabrication

13. Associée à des coûts de fonctionnement réduits, à la souplesse permise quant à l'implantation géographique des installations, à la mondialisation, à une résilience accrue face aux saisies de laboratoires et d'entrepôts, à des processus simplifiés d'acquisition et de synthèse des produits chimiques et à de vastes possibilités de diversification, la fabrication illicite de drogues synthétiques est en hausse.

14. Alors que l'implantation des installations assurant l'offre de drogues d'origine végétale est déterminée par le climat, la topographie et la géographie, l'implantation des installations où sont fabriquées des drogues synthétiques peut être librement choisie, en général à proximité de la demande, et les centres de fabrication et de trafic sont parfois regroupés en un même point. Plutôt que de cultiver des hectares de terrain, il est possible d'exploiter des laboratoires compacts qui procurent des rendements et des profits plus importants. En l'absence de cultures, la fabrication de drogues synthétiques constitue par ailleurs un moyen de réduire les coûts aussi bien de main-d'œuvre que de production⁵. Comparés aux procédés de production et de transformation associés à l'héroïne, à la cocaïne et au cannabis, qui supposent des cultures à forte intensité de main-d'œuvre, des hectares de terrain et des récoltes s'étalant sur plusieurs mois, les procédés purement synthétiques sont simples. La fabrication de drogues synthétiques a lieu non loin des marchés de transit et de destination, essentiellement en zones urbaines. À l'inverse, la culture de plantes telles que le cocaïer suppose d'installer des fermes dans des endroits reculés et discrets qui sont favorables à la croissance des arbustes, en ce qu'ils se trouvent en altitude et présentent un taux d'humidité suffisant, et qui, de surcroît, ne les exposent pas aux opérations de répression et d'éradication^{6,7}.

15. Les trafiquants qui fabriquent des drogues synthétiques se sont aussi montrés capables d'ajuster la taille et le degré de sophistication de leurs installations afin d'échapper à la détection et à la répression. Ils se sont prémunis contre les risques en concevant des installations susceptibles d'être déplacées d'un côté à l'autre des frontières en cas de forte menace. Les réseaux criminels font souvent appel pour leurs opérations à une structure complexe faite de spécialistes tels que des chimistes, du personnel de laboratoire, des intermédiaires, des agents de reconnaissance, des chauffeurs et des courriers chargés de les approvisionner en précurseurs et de synthétiser les substances, de trouver les équipements requis, de rechercher des emplacements où installer les laboratoires et des itinéraires par où faire passer les produits, et d'acheminer la marchandise⁸. S'agissant d'administration financière et de réduction des risques, ils ont aussi recours à des spécialistes de la finance et à des prestataires de gestion des déchets⁹.

16. En outre, les trafiquants ont recours aux mêmes équipements et aux mêmes procédures d'achat pour différentes substances synthétiques, fabriquées au moyen des mêmes produits chimiques diversement combinés pour obtenir différentes drogues de puissances variées. Ainsi, les fabricants d'amphétamine et de méthamphétamine emploient des précurseurs tels que la phényl-1 propanone-2 (P-2-P) ou d'autres substances telles que l'éphédrine

⁵ « Le phénomène des drogues de synthèse », *Rapport mondial sur les drogues 2023*, fascicule 2, p. 15.

⁶ Michelle L. Dion et Catherine Russler, « Eradication efforts, the state, displacement, and poverty: explaining coca cultivation in Colombia during Plan Colombia », *Journal of Latin American Studies*, vol. 40, n° 3 (août 2008), p. 399 à 421.

⁷ Marcela Ibáñez, « Who crops coca and why? The case of Colombian farmers », Discussion Papers, n° 40 [Göttingen (Allemagne), Université Georg-August, Courant Research Centre – Poverty, Equity and Growth, 2010].

⁸ Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et Europol, « EMCDDA-Europol webinar: EU drug markets – focus on amphetamine », vidéo, 16 octobre 2023.

⁹ Ibid.

ou la pseudoéphédrine, qu'ils se procurent auprès d'entreprises pharmaceutiques ou détournent depuis de telles entreprises le plus souvent, et ils peuvent utiliser les mêmes réacteurs métalliques, les mêmes bacs mélangeurs et les mêmes presses à comprimés pour différentes sortes de drogues¹⁰. Ils ont de plus commencé à acquérir du matériel sophistiqué, de plus grande capacité et de qualité commerciale, et des technologies qui leur permettent de fonctionner à une échelle industrielle. Grâce aux plateformes de commerce en ligne, ils sont aussi en mesure d'acheter, voire de faire fabriquer sur mesure, des réacteurs pouvant contenir plusieurs milliers de litres, ainsi que des presses à comprimés et du matériel spécialisés qui offrent de meilleurs rendements et que les autorités ont du mal à démonter ou à détruire.

17. Les procédés qu'emploient les fabricants illicites de drogues synthétiques sont par ailleurs de plus en plus efficaces et simplifiés, grâce à des composés qui augmentent la puissance ou prolongent l'action des drogues. Ainsi, à quantité de P-2-P (précurseur) égale, l'utilisation d'acide tartrique permet d'obtenir un isomère de la méthamphétamine plus puissant¹¹.

18. Dans le même temps, l'ajout de fentanyl, de carfentanil ou de nitazènes a rendu les drogues plus puissantes, souvent au point d'être mortelles. Du fait de la puissance accrue et du rapport puissance/poids réduit de ces opioïdes synthétiques, les réseaux de trafiquants sont plus résilients face à la répression : moins volumineuses, les drogues sont plus difficiles à repérer.

Tendances caractérisant l'utilisation de précurseurs et de préprécurseurs

19. Parmi les précurseurs chimiques utilisables figurent en premier lieu la méthylènedioxy-3,4 phényl propa-none-2 (3,4-MDP-2-P), l'éphédrine, le P-2-P et la pseudoéphédrine, mais aussi d'autres¹². Cela étant, les restrictions visant les précurseurs placés sous contrôle ont incité les fabricants à créer de nouveaux composés en jouant sur les structures moléculaires, ainsi qu'à adopter de nouvelles méthodes et à utiliser des additifs chimiques sur mesure, ou « masqués », échappant aux régimes de contrôle nationaux et internationaux. En témoigne l'apparition de l'APAAN, de l'APAA et du MAPA, qui sont des préprécurseurs de l'amphétamine et de la méthamphétamine dénués d'usages légitimes. Après le placement sous contrôle international de l'APAAN, en 2014, l'APAA puis le MAPA sont arrivés, et le nombre et le volume des saisies ont augmenté, comme le montre la figure I.

20. S'efforçant de dissimuler les chaînes d'approvisionnement en précurseurs et d'exploiter les lacunes de la réglementation applicable aux produits chimiques à double usage, les fabricants de drogues synthétiques se procurent de petits lots de différents analogues précurseurs auprès de multiples sources au lieu d'opérer à échelle industrielle, afin de ne pas éveiller l'attention des autorités de réglementation ou des services de détection et de répression¹³. Nombre des produits chimiques en question, comme la pseudoéphédrine, qu'on trouve dans de simples médicaments contre le rhume, sont à double usage, en ce sens qu'ils ont aussi un usage médical licite. Cette caractéristique représente un défi pour les autorités de réglementation et ouvre aux trafiquants une porte d'accès aux précurseurs. Le recours à des substances et à des analogues non soumis à contrôle obtenus de l'industrie pharmaceutique, en plus de la création de composés chimiques sur mesure, ou « masquants », évite aux trafiquants d'être tributaires des précurseurs chimiques plus classiques¹⁴.

2. Mouvement

Évolution des schémas caractérisant le mouvement, le commerce et la demande

21. L'action de détection et de répression et la réglementation ayant gagné en efficacité, les trafiquants ont dû changer de mode opératoire afin de ne pas se faire repérer. Les groupes de trafiquants sont mieux connus, les réseaux de collecte et d'échange de renseignements plus efficaces et les moyens d'action des services de détection et de répression renforcés, sans compter que les contrôles sur les produits chimiques sont plus fructueux, ce qui

¹⁰E/INCB/2023/4, p. 17.

¹¹Agence de l'Union européenne sur les drogues et Europol, « Main methamphetamine production methods used in Europe ». Disponible à l'adresse suivante : www.euda.europa.eu.

¹²ONUDD, « An expanding synthetic drugs market », p. 4 à 8.

¹³États-Unis, National Institute on Drug Abuse, « How is methamphetamine manufactured? », 13 avril 2021.

¹⁴ONUDD, « An expanding synthetic drugs market », p. 3.

a amené les trafiquants à revoir leurs priorités. Afin de résister aux opérations de répression, de réduire leurs coûts de fonctionnement, d'augmenter leurs marges bénéficiaires et d'accroître leur puissance commerciale, ils ont ajusté leurs tactiques en matière de fabrication, de mouvement et de commerce de manière à améliorer les rendements et à réduire les risques.

22. Techniques de fabrication perfectionnées et produits finis inédits, non soumis à contrôle, se traduisent par de moindres risques en termes de répression et une plus grande résilience des trafiquants. Le rapport puissance/poids étant favorable, la taille des lots est réduite ; ceux-ci sont donc plus faciles à dissimuler, et ils peuvent être transportés par différents moyens. Les trafiquants choisissent également d'expédier ensemble des produits contre-faits ou des drogues fabriquées illicitement et des substances non soumises à contrôle, associant ainsi cannabis, cocaïne, kétamine¹⁵, méthamphétamine, cannabinoïde de synthèse dit « K2 » ou « spice » et stimulants de type amphétamine. Cette pratique leur permet à la fois de faire passer des drogues synthétiques par des itinéraires de trafic préexistants et établis à destination des marchés des drogues classiques, et de diversifier la gamme de produits proposés à la clientèle. Les lots de substances synthétiques étant plus légers, de nouveaux moyens de contrebande deviennent possibles, comme le recours aux drones ou aux services postaux ou de messagerie.

23. Privilégiant les produits chimiques, précurseurs ou préprécurseurs non soumis à contrôle international, les trafiquants ont trouvé de nouveaux moyens de se les procurer, par des applications cryptées, le commerce en ligne et les grossistes qui fournissent les entreprises, et de se les faire livrer, par des transporteurs normaux¹⁶.

3. Conséquences sanitaires et sociales

24. L'expansion rapide des drogues synthétiques a de nombreuses incidences dans les domaines de la sécurité humaine, de la gouvernance et de la santé publique. Dans ce dernier domaine, la situation est de plus en plus préoccupante vu le succès de ces drogues et la croissance du secteur. Outre que le nombre de décès par surdose a atteint des sommets dans certains pays, les analyses de laboratoire et la recherche scientifique montrent que beaucoup de ces produits causent des problèmes cardiovasculaires et peuvent conduire à une dépendance psychologique et physique ainsi qu'à des troubles liés à l'usage de substances.

25. Le relâchement des pratiques de prescription sur les marchés pharmaceutiques licites, notamment la hausse de la prescription d'antidouleurs sous forme d'opioïdes synthétiques, a déclenché une vaste crise de dépendance aux opioïdes synthétiques, dont beaucoup ont de graves effets sanitaires à court et à long termes et, selon leur puissance, peuvent avoir des conséquences fatales immédiates dès leur ingestion. De nombreuses personnes auxquelles des antidouleurs synthétiques ont été prescrits sont devenues dépendantes, ce qui a provoqué une augmentation de la demande, souvent satisfaite par l'intermédiaire des circuits illicites compte tenu du coût élevé des produits de prescription.

26. Si les opioïdes synthétiques sont les substances qui présentent le plus de risques de surdose, d'autres drogues de synthèse entraînent elles aussi de graves risques pour les personnes qui en font usage. La méthylènedioxy-3,4 méthamphétamine (MDMA), communément appelée « ecstasy », les amphétamines, la kétamine et les substances telles que le « K2 » et le « spice » ont toutes des conséquences sanitaires aiguës et à long terme, avec parfois de faibles perspectives de réadaptation et de rétablissement. S'agissant de drogues telles que l'amphétamine et la méthamphétamine, dont le potentiel de dépendance est particulièrement élevé, la tolérance augmente avec le temps ; la personne qui consomme doit donc sans cesse augmenter les doses, ce qui peut accroître les risques de surdose et de décès.

27. Les drogues synthétiques peuvent présenter d'autres risques de sécurité et menaces de santé publique du fait des procédés dangereux qui sont employés pour leur fabrication et leur trafic. Ces procédés peuvent générer des fumées toxiques, des incendies, des explosions et des atteintes à l'environnement proche, mettre en danger la sécurité des personnes impliquées, du personnel de premiers secours et des services de détection et de répression,

¹⁵Médicament couramment employé en anesthésie, la kétamine est de plus en plus consommée à des fins récréatives en Amérique du Nord, en Asie de l'Est, en Australie et en Europe pour ses effets dissociatifs. Cette substance n'est pas placée sous contrôle international ; elle est toutefois soumise à contrôle national dans plus de 70 pays.

¹⁶Vanda Felbab-Brown, « China, Mexico, and America's fight against the fentanyl epidemic », Brookings, 21 mars 2024.

et de la population civile locale. En outre, le transport de matières synthétiques par voies maritime, aérienne et terrestre engendre des risques toxicologiques pour les passagères et passagers qui se trouvent à proximité, le personnel des services postaux, celui des services des douanes et des services de détection et de répression, voire pour les chiens policiers, du fait qu'une fuite ou une exposition à des particules en suspension dans l'air ne peuvent être exclues.

28. Les services de détection et de répression sont exposés à plusieurs risques toxicologiques associés à la manipulation de drogues synthétiques. Étant donné que beaucoup de pays ne disposent pas de cadre légal clair pour l'élimination ou le recyclage responsables et sans risque d'envois saisis, les drogues synthétiques sont souvent stockées ou éliminées dans des conditions insatisfaisantes, qui créent parfois des risques sanitaires pour le personnel de détection et de répression en cas de déversement, d'incinération ou autres.

29. L'élimination des résidus chimiques de la fabrication de drogues synthétiques comporte aussi des risques pour la santé de la communauté et pour l'environnement à l'échelle locale. De nombreux fabricants illicites de drogues synthétiques telles que les stimulants de type amphétamine procèdent à des déversements illicites de déchets chimiques dans des zones naturelles et agricoles et, ce faisant, portent atteinte à l'environnement et causent préjudice aux communautés locales.

4. Enjeux juridiques

30. Étant donné que les trafiquants de drogues synthétiques passent rapidement de certains précurseurs et préprécurseurs à d'autres, les autorités chargées du contrôle et de la réglementation sont constamment à la traîne. Le processus de placement sous contrôle international, qui comporte de multiples étapes, est difficile à mettre en œuvre en cas d'apparition rapide de substances apparentées susceptibles d'être incessamment utilisées pour la fabrication illicite de drogues synthétiques¹⁷.

31. Le système de placement sous contrôle des précurseurs établi à l'article 12 de la Convention de 1988 a été conçu pour des substances considérées individuellement. Or, classer les substances une par une condamne à se laisser distancer par les opérateurs illicites, qui innovent à grande vitesse. Il s'agit d'un processus réactif, gourmand en ressources et en temps, que l'on considère le grand nombre d'étapes que comporte l'évaluation sur laquelle se fondera la décision d'inscription aux Tableaux, ou le temps qui s'écoule avant que cette décision de la Commission des stupéfiants n'entre en vigueur, à savoir 180 jours après qu'elle a été portée à la connaissance des États par le Secrétaire général. Par ailleurs, les données relatives aux usages licites des précurseurs sur mesure qui sont requises pour que l'OICS puisse décider de recommander le placement sous contrôle d'une substance ne sont pas toujours aisément disponibles, et le fait que la Convention exige en outre des preuves de ce que ces substances ont bien servi à fabriquer illicitement des drogues empêche pratiquement tout classement par anticipation. En 2024 cependant, pour la première fois, les données communiquées à l'OICS sur le formulaire D et par le Système PICS ont aidé la Commission des stupéfiants à placer sous contrôle des substances susceptibles de servir de précurseurs dans la fabrication de stimulants de type amphétamine et de MDMA¹⁸.

32. Si les secteurs scientifique et pharmaceutique collaborent étroitement pour identifier de potentiels produits chimiques qui pourraient servir à fabriquer illicitement des drogues synthétiques, le fait que les trafiquants recourent à l'intelligence artificielle pourrait bien limiter l'intérêt de ces efforts. Les trafiquants parviendront sans doute à mettre l'intelligence artificielle au service de la découverte de nouvelles structures moléculaires pour les précurseurs et les préprécurseurs et à conserver ainsi leur avance sur les régimes de contrôle et de réglementation.

33. Les procédures d'inscription aux Tableaux de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 pâtissent des mêmes difficultés. De nouvelles substances apparaissent sur les marchés, mais la communauté internationale n'a pas les moyens de suivre le rythme effréné auquel les trafiquants innovent.

¹⁷ OICS, « Prolifération de produits chimiques non placés sous contrôle international et de précurseurs sur mesure : options pour une action mondiale » (Vienne, 2024).

¹⁸ OICS, « International Narcotics Control Board participates in sixty-seventh session of the Commission on Narcotics Drugs, mid-term review process » (21 mars 2024).

D. Faits nouveaux : menaces régionales qui se font jour

1. Évolution de la crise des opioïdes en Amérique du Nord

34. Le carfentanil, le fentanyl et les nitazènes présentent en matière de santé publique des risques particulièrement grands et immédiats ; touchant principalement l'Amérique du Nord, ils menacent aussi d'autres régions. La Drug Enforcement Administration des États-Unis d'Amérique a établi qu'en 2021, année marquée par un pic de surdoses de drogues dans le pays, 75 % de ces surdoses avaient été causées par des opioïdes synthétiques¹⁹. Aux États-Unis, 150 décès surviennent chaque jour en rapport avec des surdoses d'opioïdes synthétiques – de fentanyl dans plus des deux tiers des cas²⁰. Certaines formes de fentanyl peuvent être jusqu'à 50 fois plus puissantes que l'héroïne, et les scientifiques estiment que 3 à 5 tonnes de fentanyl auraient suffi à couvrir la consommation d'opioïdes obtenus illégalement dans le pays en 2016²¹ ; c'est considérablement moins que les 47 tonnes d'héroïne qui y auraient été consommées cette année-là²².

35. Le fentanyl fabriqué illicitement ou détourné est souvent distribué sous forme de comprimés ou de poudre. Il se pourrait toutefois que les trafiquants tentent d'accroître la distribution de fentanyl détourné se présentant sous forme de liquide injectable, comme il ressort du fait qu'ils ont déjà détourné ou volé des solutions injectables de citrate de fentanyl pharmaceutique provenant d'hôpitaux, d'entrepôts de fournitures médicales et de centres de soins. L'éventualité d'une expansion du trafic et de la consommation de fentanyl pharmaceutique se présentant sous cette forme est très problématique des points de vue de la détection et de la répression ainsi que de la santé publique. Avec l'apparition d'une forme liquide, l'usage par voie intraveineuse augmentera certainement, ainsi que les dommages liés à l'emploi de seringues, telle la diffusion du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des virus des hépatites B et C.

36. Outre l'introduction de fentanyl liquide sur les marchés existants et émergents des opioïdes, l'usage d'analogues de remplacement, tels que le carfentanil et les isonitazènes, augmentera à mesure que les contrôles visant la fabrication et le trafic de fentanyl se multiplieront. Le carfentanil peut prendre des formes très diverses (buvard, poudre, comprimés, dispositif transdermique et spray, par exemple), et il peut être 10 000 fois plus fort que la morphine et 100 fois plus fort que le fentanyl²³. Deux milligrammes de carfentanil suffisent à induire une surdose²⁴. On assiste par ailleurs à une prolifération d'isonitazènes, que les trafiquants et les personnes qui en font usage appellent « iso » ou « nitazènes » ; ces substances pourraient s'implanter plus solidement en Amérique du Nord étant donné que les trafiquants sont à la recherche d'intrants chimiques plus puissants²⁵. Les nitazènes constituent une nouvelle sous-classe d'opioïdes pouvant être modifiés d'innombrables fois pour contourner les contrôles et entraver l'action de répression. Diverses formes (métonitazènes, protonitazènes, isotonitazènes et bromphine) ont commencé à circuler en Amérique du Nord. Certains nitazènes, comme le *N*-déséthyl-étonitazène, peuvent être de 10 à 20 fois plus puissants que le fentanyl^{26,27}. On n'a pour l'instant détecté de nitazènes que dans moins de 1 % des saisies réalisées aux États-Unis – actuellement premier marché de destination – selon la Drug Enforcement Administration²⁸. Cela dit, il se pourrait que le défaut d'analyse de laboratoire systématique en cas de saisie et de décès par surdose amène à sous-estimer la hausse de la consommation et du mésusage, tant en Amérique du Nord qu'en Europe.

¹⁹ États-Unis, Drug Enforcement Administration, « New, dangerous synthetic opioid in D.C., emerging in tri-State area », 1^{er} juin 2022.

²⁰ Mbabazi Kariisa *et al.*, « Illicitly manufactured fentanyl-involved overdose deaths with detected xylazine: United States, January 2019–June 2022 », *Morbidity and Mortality Weekly Report*, vol. 72, n° 26 (juin 2023), p. 722.

²¹ États-Unis, *Commission on Combating Synthetic Opioid Trafficking: Final Report* (février 2022).

²² Beau Kilmer *et al.*, « How much illegally manufactured fentanyl could the U.S. be consuming? », *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, vol. 48, n° 4 (2022), p. 397 à 399.

²³ États-Unis, Drug Enforcement Administration, « DEA issues carfentanil warning to police and public », communiqué de presse, 22 septembre 2016.

²⁴ Ibid.

²⁵ États-Unis, Drug Enforcement Administration, « New, dangerous synthetic opioid in D.C. ».

²⁶ Ibid.

²⁷ Kerry Breen, « What are nitazenes? What to know about the drug that can be 10 times as potent as fentanyl », CBS News, 31 décembre 2023.

²⁸ Ibid.

2. Expansion de la fabrication et du trafic de stimulants de type amphétamine

37. Il est fort probable que la fabrication, le trafic et la consommation de stimulants de type amphétamine s'accroissent au Moyen-Orient et en Afrique, avec l'incorporation d'amphétamine et de méthamphétamine dans les flux illicites locaux. Un tel développement mettra à rude épreuve les services de détection et de répression, les systèmes douaniers, les secteurs des soins de santé, les services de traitement et de réadaptation et les décideurs. Au Moyen-Orient et en Afrique, où les ressources réservées aux programmes de traitement de l'usage de drogues et de réadaptation sont déjà limitées, l'expansion du marché illicite des stimulants de type amphétamine entraînera des incidences graves et durables pour les personnes et des problèmes de taille pour les secteurs sanitaires, insuffisamment équipés.

38. La fabrication à échelle industrielle de ce stimulant de type amphétamine communément appelé « captagon » restera concentrée dans les régions occidentales et méridionales de la République arabe syrienne, où se trouvent des usines ainsi qu'une infrastructure criminelle complexe. La forte demande de stimulants de type amphétamine devrait par ailleurs se maintenir dans les pays du Golfe²⁹. Toutefois, on s'attend à ce que les organisations assurant le trafic et la fabrication au Liban et en République arabe syrienne tirent parti de toute nouvelle occasion d'introduire de nouvelles substances dans les flux existants et de diversifier les sites de fabrication et de trafic.

39. En outre, à mesure que la capacité des services de détection et de répression de la région à saisir du « captagon » et à démanteler les réseaux augmente, les fabricants s'efforcent de diversifier l'emplacement de leurs opérations à l'extérieur de la République arabe syrienne, pour s'installer en Iraq, au Koweït, en Türkiye et dans d'autres pays tandis que les niveaux de la demande se stabilisent dans le Golfe³⁰. C'est pourquoi l'Afrique du Nord intéresse fabricants et trafiquants : exploitant la demande de substances synthétiques qui existe sur le continent, ils ajoutent le « captagon » au flux de cannabis, de khat (*Catha edulis*), de kush et de tramadol. Les trafiquants du Levant concentrent leurs opérations en Afrique, investissant les ports maritimes de l'est de la Libye, où se trouveraient des installations de stockage et des réseaux de contrebande, et d'où plusieurs envois ont été expédiés vers l'Égypte, le Maroc et les ports d'Afrique de l'Ouest et de la Corne de l'Afrique.

40. On constate également une présence accrue de méthamphétamine sous forme cristalline le long de la frontière entre la République arabe syrienne et la Jordanie, dans les flux illicites de « captagon » et d'armes³¹. Par ailleurs, la demande observée en Iraq et en Türkiye est susceptible de s'étendre jusqu'en Jordanie, au Liban et aux États du Golfe. Un tel scénario aggraverait les problèmes de santé publique existants, car la hausse de la consommation de stimulants de type amphétamine au Moyen-Orient imposerait une charge supplémentaire aux systèmes sanitaires déjà mal préparés, dont les capacités en matière d'offre de services de prévention, de traitement, de réadaptation et de rétablissement sont limitées.

41. Les stimulants de type amphétamine comme le « captagon » pourraient aussi gagner les marchés européens depuis les sites de fabrication du Moyen-Orient. Alors qu'un important trafic de cette substance passait déjà par les ports maritimes européens, des informations récentes font état d'activités de fabrication et de confection de comprimés en Allemagne et aux Pays-Bas (Royaume des), où des réseaux de trafic basés au Liban et en République arabe syrienne ont mis sur pied des laboratoires illicites et des installations de stockage. Dans le même temps, pas moins de 10 tonnes de comprimés de « captagon » ont été acheminées clandestinement, via les ports maritimes belges, du Liban vers l'Autriche, d'où ils ont été réexpédiés à destination de l'Arabie saoudite³². Ces évolutions donnent à penser que les organisations basées au Moyen-Orient voient dans les ports maritimes et les voies terrestres d'Europe un moyen d'étendre et de diversifier leurs opérations.

42. De plus, la fabrication de MDMA et de méthamphétamine pourrait bien se poursuivre en Belgique et aux Pays-Bas (Royaume des), mais les groupes criminels impliqués trouveront aussi de nouveaux moyens de donner une dimension mondiale à leurs activités de trafic et relations criminelles. Les réseaux des cartels

²⁹ Caroline Rose, « Iraq and Turkey: two transit countries to watch in the captagon drug trade », New Lines Institute for Strategy and Policy, 4 avril 2023.

³⁰ Caroline Rose et Karam Shaar, « The captagon trade from 2015 to 2023 », New Lines Institute, 30 mai 2024.

³¹ Al Arabiya News, « Jordanian army intercepts drone carrying drugs from Syria », 2 novembre 2023.

³² Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, « New report shows Europe as key transshipment area for captagon bound for Arabian peninsula », 13 septembre 2023.

mexicains et les groupes de trafiquants du Royaume des Pays-Bas tireront certainement parti des liens de collaboration et des échanges scientifiques établis dans le cadre de la fabrication et du trafic de méthamphétamine à la fin des années 2010 et au début des années 2020³³. Un resserrement des liens entre les réseaux de trafic basés respectivement au Mexique et en Europe pourrait conduire à des échanges plus intensifs de précurseurs synthétiques et de produits finis (drogues) tels que des nitazènes, susceptibles de venir combler le manque créé par une potentielle pénurie mondiale d'héroïne et de générer une nouvelle demande³⁴. Ces entrecroisements de compétences scientifiques, de connaissances et de méthodes de trafic ajouteraient un niveau de complexité supplémentaire aux chaînes d'approvisionnement en produits synthétiques d'Amérique du Nord et d'Europe, qui deviendraient difficiles à surveiller et à démanteler pour les services de détection et de répression.

43. Le trafic de stimulants de type amphétamine, notamment de méthamphétamine, à destination des marchés d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest ne cesse de croître. Sur certains de ces marchés, la demande de méthamphétamine dépasse désormais celle de cannabis, de cocaïne, d'héroïne et de méthaqualone³⁵. L'un des facteurs contribuant à cet état de fait est l'apparition d'une production locale : dans des pays tels que l'Afrique du Sud et le Nigéria ont été créés des laboratoires clandestins qui auraient recours à différents procédés de fabrication utilisant comme précurseurs l'éphédrine, la pseudoéphédrine et le P-2-P³⁶. Pour certaines de ces installations, des compétences et des conseils ont été recherchés en dehors du continent, comme il ressort de descentes réalisées dans des laboratoires du Nigéria³⁷ et, plus récemment, d'Afrique du Sud³⁸, qui ont révélé que des groupes issus de cartels mexicains étaient impliqués dans la fabrication de méthamphétamine à grande échelle. Des groupes criminels basés en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest ont entrepris de vendre de la méthamphétamine sur les marchés locaux et extrarégionaux, en pratiquant localement des prix attractifs et en faisant passer une grande quantité de méthamphétamine en Asie du Sud et de l'Est, en Europe centrale et occidentale, et en Océanie³⁹.

44. En Asie du Sud-Est, dans la zone transfrontière du Triangle d'Or, de nombreux indices font apparaître une hausse de la production de méthamphétamine. Les groupes criminels organisés basés dans la sous-région ont imposé une stratégie axée sur l'offre qui leur a permis d'élargir le marché de cette substance ; ils ont mis en place des installations de fabrication d'envergure industrielle et étendu leurs activités de production, de transformation et de confection de comprimés, qui ne sont plus implantées uniquement au centre initial de fabrication, à savoir l'État shan, au Myanmar, mais qu'on trouve aussi au Cambodge, en République démocratique populaire lao et en Thaïlande ainsi que, dans une moindre mesure, en Chine, en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines⁴⁰.

45. Ces réseaux criminels chercheront certainement à diversifier leurs activités de fabrication afin d'esquiver la répression, à améliorer le rapport puissance/poids de la méthamphétamine, à installer des laboratoires clandestins jusqu'en Afrique centrale et à employer des procédés de synthèse reposant sur la poudre d'éphédrine, le benzaldéhyde et des produits propres à les remplacer⁴¹. Les fabricants illicites de méthamphétamine continueront aussi probablement à nouer des partenariats et à échanger des connaissances avec des groupes criminels transnationaux organisés, tels que les cartels mexicains, afin de se procurer de nouveaux précurseurs et d'obtenir de meilleurs rendements.

³³ Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, « Europe's emergence as a globally important producer of methamphetamine », 6 mai 2022.

³⁴ Ibid.

³⁵ Jason Eligh, *A Synthetic Age: The Evolution of Methamphetamine Markets in Eastern and Southern Africa* (Genève, Global Initiative against Transnational Organized Crime, 2021).

³⁶ *Global Synthetic Drugs Assessment 2020* (publication des Nations Unies, 2020), p. 25.

³⁷ Quentin King, « Four Mexicans arrested in meth "super lab" bust in Nigeria », InSightCrime, 16 mars 2016.

³⁸ Amarachi Orié et Nimi Princewill, « South African police discover multimillion-dollar meth lab on farm », CNN, 20 juillet 2024.

³⁹ *Global Synthetic Drugs Assessment 2020*, p. 25.

⁴⁰ ONUDC, Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, *Synthetic Drugs in East and Southeast Asia: Latest Developments and Challenges* (Bangkok, 2023), p. 5.

⁴¹ Ibid., p. 24.

3. Incidences de l'interdiction du pavot à opium prononcée par les Taliban sur la demande de drogues synthétiques

46. L'interdiction de la culture du pavot à opium prononcée par les Taliban en 2022 a déjà entraîné plusieurs ajustements du marché illicite des opiacés. Pour se prémunir, les trafiquants avaient constitué des réserves d'opium, ce qui a pu limiter les incidences immédiates de la décision mais n'aura guère d'effets sur le long terme. Cela étant, les trafiquants de drogues synthétiques n'ont pas attendu pour étudier les moyens d'accroître la part de marché des opioïdes synthétiques et d'autres drogues de synthèse, comme la méthamphétamine, à la faveur des pénuries attendues d'héroïne et de l'évolution de la demande.

47. L'interdiction et les mesures d'éradication des cultures prises par les Taliban se sont fait nettement sentir sur la culture et la transformation à grande échelle du pavot en Afghanistan. Alors qu'il était depuis des années le premier producteur illicite d'opium, puisqu'il fournissait plus de 90 % des quantités disponibles dans le monde, le pays a brusquement réduit sa production. D'après l'ONUDDC, le recul des cultures atteindrait pas moins de 95 %⁴². Toutefois, le fait que cette interdiction ait des incidences sur le marché ne signifie pas que la fabrication illicite a complètement cessé en Afghanistan.

48. Les effets de l'interdiction prononcée en Afghanistan pourraient entraîner une hausse des activités de transformation et de trafic de méthamphétamine à petite échelle dans les zones frontalières voisines. L'interdiction du pavot représente une externalité négative pour les producteurs de drogues afghans, qui se tournent donc vers cet autre secteur d'activité du pays qu'est la fabrication de méthamphétamine. Les trafiquants qui opèrent dans les zones frontalières d'Iran (République islamique d') et du Pakistan se trouvent dans une position stratégique pour alimenter les marchés de la méthamphétamine au lendemain de l'interdiction⁴³. En conséquence, la consommation de méthamphétamine sous forme cristalline, communément appelée « ice » ou « shabu » en Asie occidentale et en Asie du Sud, a connu une envolée⁴⁴.

49. Les effets de l'interdiction se feront aussi sentir en Europe. La pénurie d'héroïne qui se profile permettra probablement au marché des drogues synthétiques de se développer sur le continent. En prévision des incidences que cela aura sur l'offre, les trafiquants ont commencé à introduire sur les marchés européens de nouveaux opioïdes synthétiques. Des nitazènes sont vendus comme « héroïne de synthèse » et incorporés dans des médicaments antidouleurs falsifiés, ce qui s'est traduit par des cas confirmés de surdose en Estonie et en Pologne, et des saisies en Irlande et en France⁴⁵. Ce phénomène présente des risques immédiats pour les personnes compte tenu du rapport puissance/poids particulier des nitazènes. L'introduction de nitazènes en Europe pourrait aussi poser de graves problèmes aux services de détection et de répression, aux systèmes de contrôle et au secteur de la santé publique. S'ils s'attendaient à ce que la crise nord-américaine des opioïdes due principalement au fentanyl atteigne leur continent, les pays d'Europe demeurent dans l'ensemble démunis face à l'apparition de nitazènes sur les marchés. Cette crise avait incité les États-Unis à renforcer les mesures de réduction des risques, par exemple à augmenter la production d'antagonistes opioïdes et à améliorer l'accès à ces substances ; les pays européens, eux, ont mis du temps à étendre cet accès. Un certain nombre d'entre eux proposent des kits de naloxone (antagoniste opioïde) à emporter, mais seuls quelques-uns, à savoir le Danemark, l'Estonie, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède, vont plus loin et rendent le spray nasal accessible sans ordonnance ou l'incluent dans les trousseaux destinés à la police^{46,47}. Les surdoses causées par des nitazènes pouvant nécessiter jusqu'à quatre fois plus de naloxone que les autres, elles sont susceptibles de créer des tensions sur l'offre de cet antidote. Le système d'alerte rapide de l'Union européenne concernant les nouvelles substances psychoactives a joué un rôle crucial en signalant aux pays européens 16 types de nitazènes saisis depuis 2019⁴⁸ ; cela n'empêche pas que les efforts de sensibilisation et d'éducation du public sont beaucoup plus lents que l'arrivée des opioïdes synthétiques sur le marché local.

⁴² ONUDDC, « Afghanistan opium cultivation in 2023 declined 95 per cent following drug ban: new UNODC survey », communiqué de presse, 5 novembre 2023.

⁴³ Daud Khattak et Frud Bezhan, « Crystal meth addiction “rapidly spreading” in Pakistan », Radio Free Europe, 20 mai 2023.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Alessandro Ford, « Europe is running out of heroin: the alternatives are much worse », Politico, 11 juin 2024.

⁴⁶ Monica Kleja, « Sweden makes naloxone spray an OTC product, to prevent opioid overdose deaths », Euractiv, 25 mars 2024.

⁴⁷ Hanneli Rudi, « Prescription drug naloxone to be added to police kit », ERR News, 25 mai 2024.

⁴⁸ Ibid.

4. Drogues synthétiques en Afrique

50. La prolifération et l'usage non médical de médicaments synthétiques falsifiés ont connu une hausse spectaculaire en Afrique. Comme sur d'autres marchés, tel celui d'Amérique du Nord, la dépendance aux médicaments antidouleur de prescription dispensés sur les marchés licites d'Afrique a contribué à un mésusage plus général de drogues synthétiques du fait que, pour des raisons de coûts, les personnes se sont dirigées en masse vers des produits de remplacement ou des substances synthétiques détournées disponibles sur les marchés illicites. La prévalence de l'usage non médical de tramadol, en particulier, a atteint des proportions considérables en Afrique : d'après l'ONUDC, entre 2015 et 2019, 22 des 54 pays africains ont signalé une telle consommation⁴⁹. Le mésusage de tramadol en Afrique est dû aux médicaments licites : la dépendance aux antidouleurs de prescription crée une demande de produits de remplacement moins chers, qui se porte notamment sur les substances détournées ou falsifiées proposées sur le marché illicite. Les effets et le potentiel de dépendance du tramadol sont similaires à ceux d'autres opioïdes synthétiques tels que le fentanyl, ce qui en fait un motif de préoccupation central en matière de santé et de sécurité publiques. Le mésusage de tramadol, recherché pour ses propriétés psychoactives, dont sa capacité perçue à améliorer la productivité, et pour son coût modeste, augmente en Afrique centrale, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Le tramadol est souvent consommé en association avec d'autres substances telles que de l'alcool, des sirops antitussifs, du cannabis, de la caféine et d'autres opioïdes⁵⁰ ; il est fréquemment vendu sous des noms de marques tels que Trabar, Ultram, Ixprim et Zamadol, et parfois obtenu illicitement, sans ordonnance, en pharmacie^{51,52}. Les saisies réalisées dans certains pays dont l'Égypte, le Ghana et le Nigéria ont aussi révélé des degrés de puissance dangereux, les dosages excédant ceux approuvés pour l'usage médical⁵³. L'expansion de l'usage de tramadol en Afrique centrale, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest constitue une menace sérieuse pour les secteurs locaux de la santé publique, mal équipés pour faire face à une demande croissante de services de réadaptation et de mesures de réduction des risques.

51. Tout comme les stimulants de type amphétamine et le tramadol, le kush va probablement renforcer sa présence sur le continent africain. Cette substance est incorporée aux flux illicites de trafic de drogues et d'armes qui passent par l'Afrique, et elle est vendue comme pouvant remplacer le cannabis. Si sa composition varie selon le fabricant et le marché de consommation, on la soupçonne d'inclure des additifs et des adultérants tels que le fentanyl, la formaline (produit chimique désinfectant) et le tramadol⁵⁴. Déjà détectés dans 83 % des échantillons de kush prélevés en Sierra Leone et dans 55 % de ceux prélevés en Guinée-Bissau, les nitazènes devraient être de plus en plus mélangés au kush pour en accroître la puissance⁵⁵. On en trouve la confirmation dans l'avis spécial émis en mai 2024 par l'OICS dans le cadre de son Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (Programme GRIDS), selon lequel l'analyse de plusieurs échantillons de kush d'origine sierra-léonaise avait révélé la présence de nitazènes⁵⁶. La consommation de kush à grande échelle a déjà entraîné toute une série d'effets potentiellement mortels, comme des cas de gonflement et d'infection des membres, des problèmes respiratoires et des insuffisances hépatique et rénale⁵⁷. Il est difficile de recueillir des informations officielles sur les décès recensés, mais les taux d'admission dans les hôpitaux généraux, les hôpitaux psychiatriques et les centres de traitement en relation avec le kush ont très nettement augmenté en Sierra Leone⁵⁸.

52. Vu que la demande de kush augmente et qu'il est possible d'en améliorer le rapport puissance/poids, les fabricants vont sans doute chercher de nouveaux mélanges pour le procédé de synthèse. L'usage de kush, bien

⁴⁹ *Global Synthetic Drugs Assessment 2020*, p. 21.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 23.

⁵¹ OMS, *Critical Review Report: Tramadol*, quarante et unième réunion du Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance (Genève, 2018).

⁵² Saidou Sabi Boun, Olumuyiwa Omonaiye et Sanni Yaya, « Prevalence and health consequences of non-medical use of tramadol in Africa: a systematic scoping review », *PLOS Global Public Health*, vol. 4, n° 1 (janvier 2024).

⁵³ *Global Synthetic Drugs Assessment 2020*, p. 21.

⁵⁴ Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo et Phoenix Mohawk Kellye, « Kush: FTIR spectrometer testing indicates presence of synthetic cannabinoids and nitazenes in Freetown and Bissau », 12 juin 2024.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ OICS, Programme GRIDS, « Special notice 2 », 23 mai 2024.

⁵⁷ Saidu Bah, « Inside the "zombie" drug epidemic sweeping West Africa », *The Telegraph*, 2 janvier 2024.

⁵⁸ Umaru Fofana, « Sierra Leone declares emergency over drug kush – made from human bones », BBC News, 5 avril 2024.

établi en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, pourrait s'étendre au-delà de la côte ouest-africaine pour gagner l'Afrique du Sud, le Kenya, Maurice, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie. Si ce scénario se matérialisait, ses conséquences seraient considérables pour les programmes de prévention, de traitement et de réadaptation, qui manquent de fonds.

5. Fabrication et trafic de kétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est et ailleurs

53. Tandis que les groupes criminels cherchent de nouvelles substances synthétiques à introduire sur les marchés de consommation, la fabrication et le trafic illicites de kétamine suivent une tendance ininterrompue à la hausse en Asie de l'Est et du Sud-Est, et une évolution parallèle est observée sur les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe. Anesthésique puissant utilisé pour les interventions chirurgicales et en médecine vétérinaire, la kétamine est détournée des marchés licites ou fabriquée illicitement à des fins non médicales. La forte progression de la fabrication et du trafic illicites soulève des questions quant à la poursuite de l'usage médical de cette substance chez les êtres humains et les animaux et pourrait mettre en danger son accessibilité à des fins licites.

54. En 2022, les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont saisi plus de 27,4 tonnes de kétamine, ce qui représente une augmentation de 167 % par rapport à l'année précédente et correspond à un nombre de saisies excédant le total cumulé des six années précédentes⁵⁹. En identifiant de nouveaux analogues pour la fabrication et en les associant à des substances telles que le diazépam, le fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques, les organisations criminelles sont parvenues à augmenter la puissance de la kétamine écoulee sur les marchés illicites. Elles ont en outre donné naissance à de nouvelles poches de demande dans la région en ciblant les jeunes d'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande et pays insulaires du Pacifique)^{60,61}.

55. Il est probable que les fabricants et les trafiquants tenteront de diversifier encore leurs activités de fabrication et de les étendre au-delà du Triangle d'Or, région où se rencontrent les frontières du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande, pour toucher des pays comme le Cambodge, la Malaisie et le Viet Nam⁶². Les services de détection et de répression ont découvert ces dernières années des laboratoires de fabrication clandestine à échelle industrielle, des centres de transformation et des entrepôts de stockage de kétamine au Cambodge, où les réseaux criminels tirent parti des zones transfrontalières contrôlées par des groupes armés non étatiques, de l'état de droit relativement défaillant et des itinéraires de transit de l'héroïne, de la MDMA, de la méthamphétamine et de l'opium⁶³. L'accroissement de la production s'est accompagné d'une intensification des activités de trafic, comme il ressort de la hausse notable des saisies réalisées dans le bassin du Bas-Mékong et des partenariats noués entre groupes armés locaux du Triangle d'Or et groupes criminels internationaux, ce qui contribuera à la visibilité de la kétamine sur les marchés illicites locaux⁶⁴.

56. Initialement, les foyers de la fabrication et du trafic illicites de kétamine étaient l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est, où les activités de fabrication et de distribution revêtaient une dimension industrielle. Cependant, de nouveaux marchés sont désormais visés en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Ainsi, en février 2024, l'OICS a émis dans le cadre de son Programme GRIDS une alerte spéciale concernant le trafic mondial de kétamine, dans laquelle il signalait à 69 pays et territoires (situés pour la plupart en Amérique du Nord, en Asie et en Europe) qu'ils étaient le point soit de départ, soit de destination d'envois de kétamine⁶⁵. Les réseaux criminels détournent des produits vétérinaires dont ils font trafic sur le marché illicite, comme de la kétamine, mais aussi des substances telles que la xylazine, la détomidine et le carfentanil, en exploitant les lacunes dont souffre la surveillance des chaînes d'approvisionnement en produits vétérinaires et les niveaux de réglementation moindres. En 2022, l'OICS a apporté son concours à l'Opération « Knockout », qui a conduit

⁵⁹ ONUDC, Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, *Synthetic Drugs in East and Southeast Asia*, p. 32.

⁶⁰ Ibid., p. 33.

⁶¹ Virginia Comolli, « Oceania's spike in synthetic drug markets », Global Initiative against Transnational Organized Crime, 21 juin 2024.

⁶² Grant Peck, « East, Southeast Asia had record methamphetamine seizures last year: profits remain in the billions », AP News, 28 mai 2024.

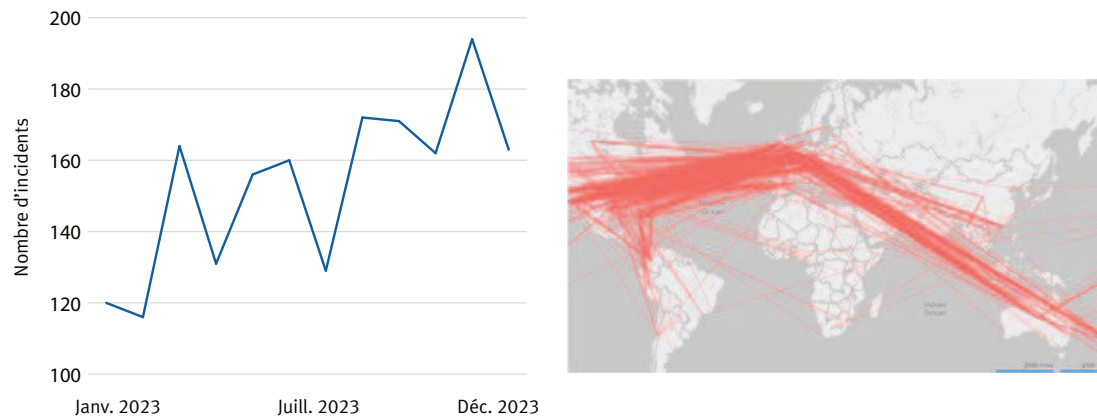
⁶³ ONUDC, Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, *Synthetic Drugs in East and Southeast Asia*, p. 53.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ OICS, Programme GRIDS, « Special Alert 1: global ketamine trafficking », 26 février 2024.

à 671 saisies de nouvelles substances psychoactives, dont la moitié étaient des saisies de kétamine⁶⁶. La figure III illustre la forte progression des saisies de kétamine observée pendant la seule année 2023, au cours de laquelle de nombreux envois ont transité par l'Europe avant d'être réexportés⁶⁷.

Figure III. Communications échangées concernant les saisies de kétamine grâce au Système IONICS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023



Source : GRIDS Operational Intelligence HD, évolution des notifications IONICS concernant la kétamine saisie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

E. Outils et initiatives en place

57. Les gouvernements et les régimes de contrôle international disposent déjà de multiples outils pour s'attaquer aux problèmes croissants que pose l'expansion de la fabrication, du trafic et de l'usage de drogues synthétiques au vu des scénarios exposés ci-dessus. Ainsi, le contrôle international des drogues repose sur trois traités des Nations Unies qui se complètent et se renforcent mutuellement : la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, la Convention de 1971 et la Convention de 1988. Ces instruments visent à assurer une disponibilité suffisante de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques à des fins médicales, scientifiques et industrielles tout en empêchant les détournements vers les circuits illicites ; ils posent ainsi le fondement nécessaire pour que des organes conventionnels tels que la Commission des stupéfiants, l'OICS et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) puissent agir. Ces soixante dernières années, de nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants et l'Assemblée mondiale de la Santé sont venues s'y ajouter ; ensemble, ces textes constituent le cadre international de contrôle des drogues. Les organismes des Nations Unies et les États Membres de l'Organisation coopèrent au moyen de cette infrastructure pour mettre en place au niveau multilatéral des stratégies, des systèmes d'alerte précoce et de prévention ainsi que des ripostes sanitaires scientifiquement fondées, et pour renforcer leur capacité à perturber le trafic illicite de drogues et de précurseurs.

58. Face à l'augmentation de la fabrication et du trafic de précurseurs et de préprécurseurs servant à fabriquer illicitement des drogues synthétiques, l'Équipe spéciale de l'OICS chargée des précurseurs a conçu une série d'initiatives consistant à recueillir des renseignements et à repérer les manques de moyens touchant le contrôle des précurseurs. L'OICS a aussi mis au point le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), plateforme de communication permettant aux pays exportateurs et importateurs de déterminer la légitimité des envois suspects qui contiennent des substances soumises à contrôle susceptibles de servir de précurseurs. En 2022, la mise en ligne du Système électronique simplifié d'échange de notifications

⁶⁶ OICS, « International Narcotics Control Board and partners disrupt trafficking networks in Operation Knockout », 26 mai 2024.

⁶⁷ OICS, Programme GRIDS, « Special Alert 1: global ketamine trafficking », 26 février 2024.

préalables à l'exportation (PEN Online Light), qui repose sur la communication de renseignements, a donné aux États Membres la possibilité d'envoyer à titre volontaire des notifications préalables à l'exportation de produits chimiques de remplacement, non soumis à contrôle. Le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) joue un rôle crucial en ce qu'il offre aux gouvernements une plateforme d'échange en temps réel de renseignements opérationnels concernant le trafic et le détournement de produits chimiques et les entreprises illégales qui y sont associées. Les unités des services de détection et de répression qui sont inscrites au Système PICS reçoivent des notifications automatisées et des alertes spéciales au sujet des envois de précurseurs saisis, des nouveaux précurseurs apparaissant sur le marché et des procédés de fabrication de drogues synthétiques employés, ce qui peut les aider à mieux comprendre comment les réseaux criminels acquièrent, synthétisent et diffusent des précurseurs destinés à la fabrication illicite de ce type de drogues⁶⁸.

59. En outre, l'OICS a mis au point dans le cadre de son Programme GRIDS une série d'outils permettant l'échange d'informations opérationnelles concernant les drogues synthétiques illicites entre services de détection et de répression et organismes de réglementation concernés au plan national. Ainsi, le Système de notification des incidents du Projet « Ion » (IONICS) est une plateforme de communication en ligne sur laquelle sont échangées des informations relatives aux suspicions de trafic et de fabrication illicite de nouvelles substances psychoactives. Le jeu d'outils IONICS permet l'établissement de profils de risque stratégique (GRIDS Strategic Intelligence), la visualisation opérationnelle (GRIDS Operational Intelligence HD), la consultation d'une liste de drogues synthétiques émergentes (ChemProfiler) et la formation du personnel de première ligne (module multilingue ELITE). Dans le cadre du Programme GRIDS, l'OICS a convoqué plus de 25 réunions d'experts, consultations de parties prenantes et ateliers pour nouer des partenariats public-privé et faciliter l'échange à titre volontaire de recommandations, de conseils techniques et de connaissances en vue du démantèlement des organisations de trafic et des places de marché proposant des drogues synthétiques. Il a aussi publié des guides pratiques pour la coopération volontaire avec le secteur privé s'adressant *a)* aux transitaires et aux prestataires de services logistiques extérieurs, *b)* aux entreprises de messagerie express, *c)* aux plateformes de commerce électronique, y compris de commerce électronique interentreprises, et *d)* aux prestataires de services liés à Internet.

60. Cela étant, les mécanismes en place ne suffisent pas à combler l'écart qui existe entre pays à revenu élevé et pays à revenu faible et intermédiaire en matière de capacités de détection et de répression et de santé publique. De nombreux forums et projets supposent des analyses chimiques systématiques, des inspections approfondies de la part des services de détection et de répression, et des échanges de renseignements avec des partenaires régionaux et extrarégionaux. Ces conditions sont difficiles à remplir pour les pays à revenu faible et intermédiaire. Les ressources indispensables aux laboratoires d'analyse de drogues, ainsi que les moyens de faire parvenir aux centres régionaux de dépistage les lots saisis, font défaut à nombre d'entre eux. Beaucoup manquent aussi du personnel et des ressources dont ils auraient besoin pour réaliser des inspections de routine susceptibles de conduire à des saisies et à la collecte de renseignements pouvant permettre de démanteler des réseaux de trafic. Cependant, le manque le plus criant dont souffrent les pays à revenu faible et intermédiaire est celui de services de traitement et de réduction de la demande, leurs capacités étant particulièrement limitées en ce qui concerne les stratégies de réduction de la demande et les campagnes de sensibilisation visant à informer les groupes à risque de ce qu'implique la consommation de drogues synthétiques.

61. Il est également difficile de mener des programmes permettant effectivement de contrer les effets des surdoses de drogues synthétiques, comme ceux qui visent à améliorer l'accessibilité de cet antagoniste opioïde qu'est la naloxone, dans les pays en développement, compte tenu des coûts d'acquisition et de distribution des produits.

F. Mesures qu'il est recommandé de prendre pour s'attaquer au problème sous tous ses aspects

62. Les États et les institutions ont créé un véritable patchwork de mécanismes visant à lutter simultanément contre différents éléments de l'industrie illicite des drogues synthétiques. Tous ces efforts devront cependant être coordonnés pour aboutir à une approche équilibrée et tournée vers l'avenir qui vise à réduire l'offre et la demande.

⁶⁸OICS, Projet « Cohesion » et Projet « Prism ».